

14.08.03

Finances et administration

14.08.3.1

Contrat d'installation d'une dalle de béton au skatepark.

ATTENDU QUE Le 9 juillet 2014, le Directeur des travaux publics a fait publier sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) un avis d'appel de soumissions pour l'installation d'une dalle de béton pour le nouveau skatepark;

ATTENDU QUE Cinq compagnies ont déposé une soumission pour cet ouvrage, à savoir :

- Lambert Grenier Inc. pour un montant de 169 692.98\$;
- Construction Giron Inc. pour un montant de 114 392.50\$;
- Piscines Soucy Inc. pour un montant de 104 305.78\$;
- Construction TRD Inc. pour un montant de 103 477.50\$;
- Environnement routier NRJ Inc. pour un montant de 108 673.08\$;

ATTENDU QUE Tous ces montants incluent les taxes;

ATTENDU QUE Le directeur des Travaux publics confirme que le plus bas soumissionnaire est jugé conforme et recommande d'accepter la soumission de Constructions TRD inc.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le Conseil municipal, sur recommandation du Directeur des travaux publics, octroie à Construction TRD Inc. le contrat de procéder à l'installation d'une dalle de béton pour le skatepark au coût de 103 477.50 \$, tel que spécifié à sa soumission déposée le 22 juillet 2014.

Adopté

14.08.3.2

Contrôle qualitatif des matériaux – Rues Lewis E, Desautels, Industriel et Martin.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo désire repaver les rues Lewis E, Desautels, Industriel et Martin au cours de l'été et de l'automne 2014;

ATTENDU QUE Lors de la séance du 8 juillet 2014, la Ville a donné le contrat de pavage à la compagnie Construction DJL inc.;

ATTENDU QU' Il est opportun de nommer une firme d'ingénierie qui se chargera du contrôle qualitatif des matériaux, afin d'assurer un ouvrage de qualité;

ATTENDU QUE Deux firmes ont fourni des soumissions soit :

- EXP. inc. pour un montant de 6 087,00\$ avant les taxes applicables; et,
- Labo SM inc. pour un montant de 11 542,00\$ avant les taxes applicables.

ATTENDU QUE Le directeur des Travaux publics nous confirme que les deux soumissions sont conformes et recommande d'accepter le plus bas soumissionnaire.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu unanimement par les conseillers présents:

Que le Conseil municipal nomme EXP afin de procéder au contrôle qualitatif des matériaux lors de la réalisation des travaux ci-haut mentionnés, pour le montant de 6 087,00\$ plus les taxes applicables.

Adopté

14.08.4

Service du greffe

14.08.4.1

Plan d'action en développement durable – Engagement.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo souhaite déposer une demande de subvention auprès du Fonds municipal vert de la Fédération canadiennes des municipalités;

ATTENDU QUE Cette subvention servira à l'élaboration d'un plan d'action en développement durable ainsi qu'à la mise à jour de la réglementation d'urbanisme de la Ville de Waterloo;

ATTENDU QUE Dans le cadre de cette demande de subvention, la Ville de Waterloo doit s'engager à affecter un montant de son budget pour la réalisation dudit plan.

En conséquence
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu unanimement par les conseillers présents:

Que le Conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'assistance financière en vertu du Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités, et ce, pour l'élaboration d'un plan d'action en développement durable ainsi qu'à la mise à jour de la réglementation d'urbanisme de la Ville de Waterloo.

Que le Conseil municipal confirme la participation financière de la Ville de Waterloo pour un minimum de 10% du coût dudit plan d'action et de la mise à jour de la réglementation d'urbanisme et autorise le Maire à signer tout document à cet effet.

Adopté

14.08.5

Levée de l'assemblée

Sur proposition de madame Lucie Fréchette, la séance extraordinaire du 1^{er} août 2014 est levée à 11h17.

Maire

Greffier